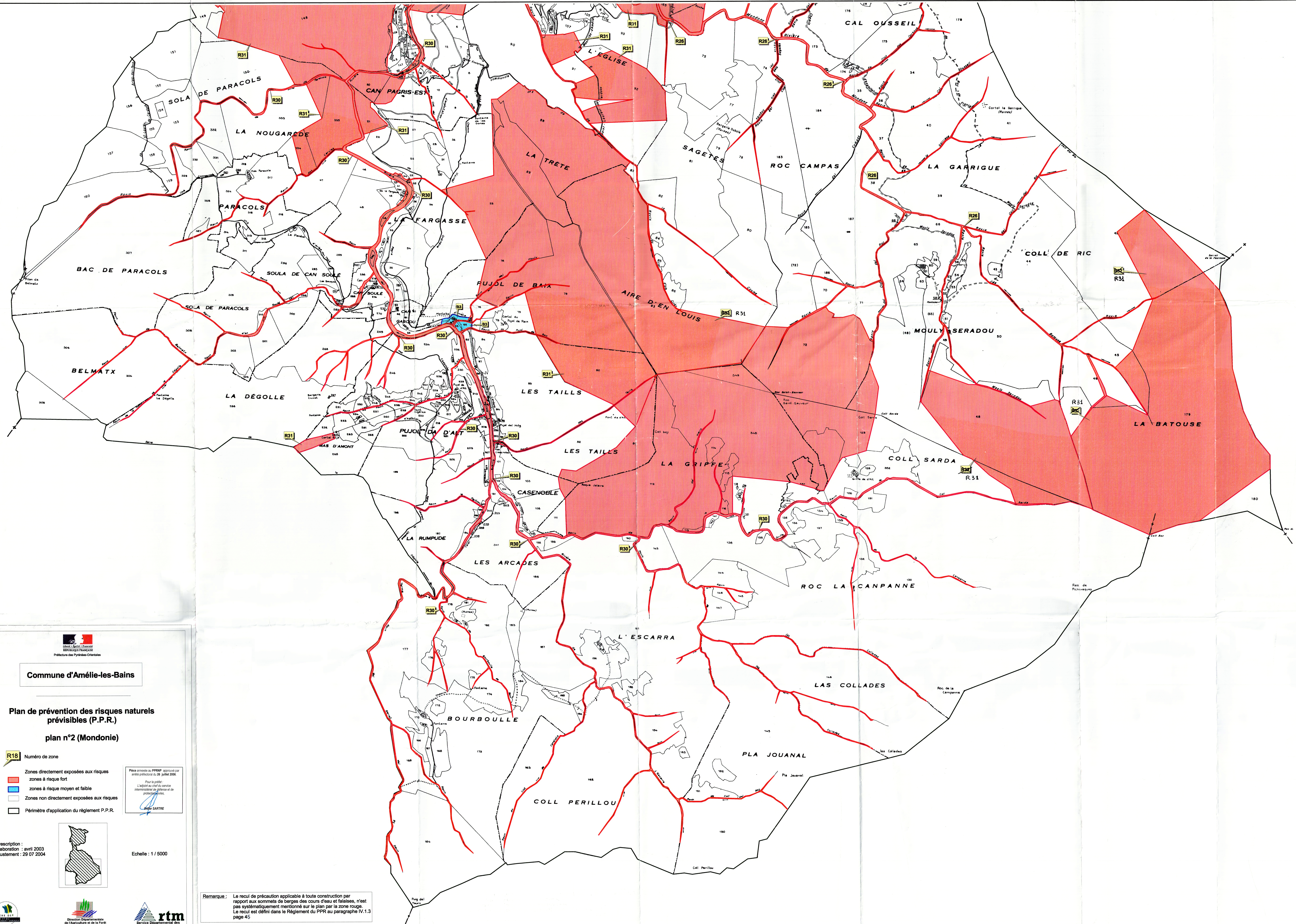




Commune d'Amélie-les-Bains

Plan de prévention des risques naturels
prévisibles (P.P.R.)
plan n°2 (Mondonie)

- R18** Numéro de zone
- Zones directement exposées aux risques
 - zones à risque fort
 - zones à risque moyen et faible
 - Zones non directement exposées aux risques
 - Périmètre d'application du règlement P.P.R.

Placé annexé au PPRNP approuvé par
arrêté préfectoral du 24 juillet 2006.
Pour la partie
L'indicateur de danger du service
intercommunal de gestion et de
prévention des risques.

Amélie-les-Bains

Echelle : 1 / 5000

Remarque : Le recul de précaution applicable à toute construction par
rapport aux sommets de berges des cours d'eau et falaises, n'est
pas systématiquement mentionné sur le plan par la zone rouge.
Le recul est défini dans le Règlement du PPR au paragraphe IV.1.3
page 45